



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2025

Présents : P. AZA-VALLINA, I. BARTHE, M. CLUZEL, C. COURTENS, D. DOUARCHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, M. MURIOT, C. TARRAGA.

Procuration : J. BOUISSON à R. LORIVAL.

Excusés : J. MAJRI, D. MASSOL.

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 18h37

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7/10/2025

Vote : Pour (9) Unanimité

2. POINT SUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

C. COURTENS indique que les travaux prévus dans le cadre du marché sont terminés et que la phase de réception du chantier va débuter à compter du 10/11/2025. Il reste de petits travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs qui seront effectués principalement en interne.

Arrivée de D. DOUARCHE 18h44.

Mme le Maire informe qu'un point a été fait avec la cdcmc quant à la prise en charge du mobilier et du matériel. En tant que gestionnaire, la cdcmc peut bénéficier de subventions de la CAF afin d'équiper en divers matériels les salles d'activités. La commune va fournir l'ensemble du mobilier du réfectoire, salle qui servira également pour d'autres activités. Le recrutement de la direction du centre a été lancé par la cdcmc.

C. TARRAGA confirme le prochain passage d'un bureau de contrôle pour l'électricité et le gaz.

Mme le Maire indique qu'une porte-ouverte à destination des parents est prévue pour la mi-janvier 2026.

D. DOUARCHE exprime l'inquiétude des parents par rapport au nombre de places (40).

3. EMPRUNT CENTRE DE LOISIRS ET TERRAIN MULTISPORTS

Mme le Maire rappelle les plans de financement de la du Centre de loisirs ainsi que du projet de terrain multisports attendant sur l'actuel tennis pour lequel la commune a obtenu des subventions (DDTM, 13 500 € et Région, 6000 €). Mme le Maire propose donc de faire un emprunt de 100 000 € sur 10 ans pour permettre la finalisation de ces projets (au 1^{er} semestre 2026 pour le terrain multisports) sans impacter trop lourdement le budget de la commune.

Plusieurs banques ont été contactées. Il y a eu deux réponses positives : le Crédit Agricole et Caisse d'Epargne.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Après étude des propositions, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne qui propose un taux d'intérêt à 3.43 % (contre 3,63% pour le Crédit Agricole).

Vote : Pour Unanimité (10).

4. DM

Madame le Maire présente deux décisions modificatives, ces opérations étant des régularisations entre les comptes de dépenses d'investissement n'ayant aucun impact sur la trésorerie. Il convient, en effet, de transférer du compte 23, les travaux de démolition de la cave coopérative (55 188 €) sur le compte d'où ils ont été mandatés (21318). Il est également nécessaire d'abonder le compte 20 (frais d'études) en prenant 5000 € du 21.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2031 : Frais d'études		5 000.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		5 000.00 €		
D 21318 : CAVE COOPERATIVE		55 188.00 €		
D 21534 : Réseaux d'électrification	5 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000.00 €	55 188.00 €		
D 2312 : CAVE COOPERATIVE	55 188.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	55 188.00 €			
Total	60 188.00 €	60 188.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Vote : Pour Unanimité (10).



5. CONVENTION AVEC CDG 34 MEDECINE PREVENTIVE 2026-2028

Madame le Maire expose au conseil municipal que la convention actuelle signée avec le CDG34 relative à l'adhésion au pôle de médecine préventive prendra fin le 31 décembre 2025.

Aussi, afin de pouvoir assurer la continuité du suivi des agents, il est nécessaire de renouveler l'adhésion pour la période 2026-2028. Il est, par conséquent, demandé au conseil municipal de renouveler l'adhésion sur la base d'une tarification unique à hauteur de 0,42% de la masse salariale calculée à N-1 avec obligation d'utiliser le portail web Medtra4 pour toutes les démarches. Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Vote : Pour Unanimité (10).

6. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (COLLECTIVITES EMPLOYANT AU PLUS 29 AGENTS CNRACL)

Le présent contrat arrive à échéance le 31/12/2025. Dans l'attente des propositions définitives qui doivent être transmises par le CDG 34, la décision est ajournée au prochain conseil municipal.

7. TARIFS CAMPING 2026

Mme le Maire propose de maintenir les tarifs 2025 qui, par ailleurs, ont fait l'objet d'augmentations cette année. Le tarif ACSI est augmenté de 15 à 17 € par l'organisme lui-même selon sa propre base de calcul. Mme le Maire propose de continuer à aligner le « Forfait curiste » sur le tarif ACSI. Les tarifs seront consultables sur le site internet de la mairie (<https://monslatrivalle.fr>) et du camping (<https://www.camping-leclaps.fr>).

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Vote : Pour Unanimité (10).

8. QUESTIONS DIVERSES

➤ CENTRE DU VILLAGE

C. COURTENS indique que les travaux du centre du village (parking) ont été réceptionnés. Des réserves ont été posées car il manque encore quelques éléments de mobilier urbain et de signalétique.

➤ ACTIVITES DE PLEINE NATURE

- Madame le Maire informe du projet de la réalisation d'une exposition semi-permanente sur l'escalade portée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles en associant le Lycée professionnel de Saint Pons et de l'étude de faisabilité en cours quant à son installation autour de la Maison des Montagnes du Caroux.
- Madame le Maire informe de la situation du refuge de Font Salesse situé sur la commune, propriété de l'Etat et géré par l'ONF. L'ONF, par courrier, a indiqué qu'il ne disposait plus des moyens financiers de commander les travaux nécessaires à sa restauration ni d'en assurer sa gestion. Une réflexion s'est engagée depuis plusieurs mois entre les deux communautés de communes et les deux communes concernées suite au courrier. Mme le Maire indique que, comme préalable, elle a posé la question du statut du refuge par rapport à la réglementation sur les ERP. Elle propose d'ailleurs de substituer au vocable « refuge », la terminologie de « cabane non gardée ». Une réunion est prévue sur ce sujet avec toutes les parties en présence, avec l'objectif premier le maintien d'un abri demandé par les associations de randonneurs.
- Madame le Maire informe de la pose d'un panneau d'avertissement au départ de la piste des Aiguilles, conçu en partenariat avec le club alpin Béziers Caroux, à la demande du SDIS.

Fin de la séance : 19h52

Le secrétaire de séance :

R. LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET